

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lozère
éducation
nationale

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du 1^{er}
degré

Chef de division
Claudie David

Affaire suivie par
Alice Fernandez

Téléphone
04 66 49 51 13

Télocopie
04 66 49 15 81

Courriel
alice.fernandez
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Rue de Chanteronne
BP22
48000 Mende

Mende, le 7 juin 2018

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants du premier degré
pour attribution

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
pour information

Objet : Phase d'ajustement mouvement 2018

Conformément à la circulaire du 20 mars 2018 relative au mouvement départemental des personnels enseignants du 1er degré, je vous prie de trouver ci-dessous les modalités de nomination sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

Personnels concernés :

Tous les personnels sans poste en position d'activité au 01 septembre 2018 sont dans l'obligation de formuler des vœux d'affectation.

Les règles d'attribution des postes sont les mêmes que celles de la phase principale. Les postes sont obtenus à titre provisoire pour l'année scolaire 2018-2019.

Lors de cette deuxième phase, il est rappelé aux personnels ayant sollicité un temps partiel qu'ils ne peuvent se positionner que sur des supports correspondant à la quotité demandée antérieurement.

Les personnels restés sans affectation seront affectés ensuite par l'administration selon les modalités de la 3^{ème} phase.

Modalités de participation :

Le fichier excel joint est celui qui doit être renseigné et renvoyé.

- ✓ Préciser : nom, prénom, date de naissance et adresse.
- ✓ Indiquer dans la colonne « n° de poste » votre choix par ordre de préférence. Il est fortement conseillé de faire un maximum de vœux.
- ✓ Renvoyer le fichier à :

ce-ia48drh@ac-montpellier.fr
au plus tard le jeudi 14 juin 2018 à 18h00 délai de rigueur

Calendrier :

Lundi 11 juin 2018 : mise en ligne sur le site de la DSDEN 48 de la liste des postes.

Jeudi 14 juin 2018 : retour de la liste des vœux par les enseignants sur la boîte mail DRHE.

A compter du lundi 2 juillet 2018 : communication des résultats via l'adresse professionnelle des enseignants.

3^{ème} phase : Affectation d'office

Les postes restés disponibles à l'issue de cette phase d'ajustement seront attribués à concurrence de leur nombre aux personnels présentant les barèmes les plus faibles.

De même, les postes qui se révéleraient vacants durant l'été seront affectés aux personnels restés sans poste à la rentrée scolaire de la même manière.

Il sera également procédé aux affectations d'office des personnels en surnombre.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Lozère



Pascal Clément